

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21 octobre 2020 à 19 h

Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité

L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

Etaient présents : Mme Nathalie GUIHARD, M. Olivier MARTIN, M. Claude NAUD **de Corcoué sur Logne** ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, Mme Catherine PROU **de La Marne** ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAVAUD, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Yveline JAUNET, **de Legé** ; M. Jean BARREAU, M. Yves BATARD, M. Daniel JACOT, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, Mme Sylvie PLATEL, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, **de Machecoul – Saint-Même** ; M. Christian GAUTHIER, Mme Muriel HUSSON JOSSE **de Paulx** ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Mme Manuella PELLETIER-SORIN **de St Etienne de Mer Morte** ; M. Jean CHARRIER, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND **de Saint Mars de Coutais** ; M. Alain PINABEL **de Touvois**.

Etaient excusés :

M. Gérard LOUBENS, *de LEGE*, qui donne pouvoir à Mme Jacqueline BOSSIS
Mme Flore GOUON, *de TOUVOIS*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL

Assistaient également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandrine JOUBERT

Mme Laëtitia PELTIER arrive après la délibération 20201021_137 – DESIGNATION d'un DELEGUE TITULAIRE SUPPLEMENTAIRE à l'ASSOCIATION HABITAT DES JEUNES DE GRAND LIEU – MACHECOUL ET LOGNE

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, M. Laurent ROBIN rend hommage à 2 agents de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique disparus ces derniers mois : Stéphane et Cédric.

Il propose ensuite qu'un hommage soit rendu à M. Samuel PATY, enseignant victime d'un attentat. Invités à se lever, après allocution de M. ROBIN, les membres du conseil communautaire observent une minute de silence.

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020

Il est proposé aux élus communautaires de bien vouloir approuver le procès-verbal du Conseil communautaire du 23 septembre 2020.

Observation : Madame JOUBERT signale que les tableaux de composition des différentes commissions thématiques de la CCSRA devaient être complétés par les communes des représentants désignés. Il lui est répondu que cela a été fait et qu'un document regroupant toutes les commissions va être transmis aux membres du conseil communautaire.

✍ **Décision : adopté à 29 voix POUR**

DELIBERATION 20201021-133-5.7.8 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

- Madame Marie-Noëlle REMOND demande à intégrer la commission Culture - Jumelages – Jeunesse – Education Routière en qualité de suppléante.

✍ **Décision : adopté à 29 voix POUR**

DELIBERATION 20201021-134-5.3.1 MODIFICATION COMPOSITION COMMISSION CULTURE JUMELAGES JEUNESSE EDUCATION ROUTIERE

- Désignation des membres instances PETR Pays de Retz

Suite à l'installation du Comité Syndical du PETR du Pays de Retz le 15 septembre 2020, il convient de désigner : 2 titulaires et 1 suppléant pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique (n'incluant pas le Président de la commission) pour les commissions thématiques ci-dessous listées :

Observations :

M. Jean BARREAU s'étonne que les présidents des commissions soient déjà désignés : Comme prévu dans les statuts, lors de l'installation du comité du PETR, les vice-présidents se sont vus attribuer des présidences de commissions.

Les libellés exacts des commissions ont été précisés par les services du PETR

✍ **Décision : Désignation à 29 VOIX POUR**

1 – Commission mobilités, déplacements et logistique (Président : M. BOBLIN)

M. Jean BARREAU	Titulaire
M. Jean CHARRIER	Titulaire
Mme Laurence DELAVALD	Suppléante

✍ **2 – Commission Economie et Tourisme (Président : Mme BRIAND)**

M. Jean-Marie BRUNETEAU	Titulaire
M. Thierry GRASSINEAU	Titulaire
Mme Murielle HUSSON JOSSE	Suppléante

↳ **3 – Commission Urbanisme et Habitat (Président : M. MOREZ)**

Mme Laura GLASS	Titulaire
M. Christian GAUTHIER	Titulaire
Mme Catherine PROU	Suppléante

↳ **4 – Commission Transition écologique (Président : M. NAUD)**

M. Alain PINABEL	Titulaire
M. Laurent ROBIN	Titulaire
Mme Valérie TRICHET-MIGNE	Suppléante

DELIBERATION 20201021-135-.5.3.6 DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSION THEMATIQUES DU PETR DU PAYS DE RETZ

Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER

Le PETR du Pays de Retz est gestionnaire du dispositif LEADER pour la période de programmation 2014/2020. Le comité de programmation LEADER, organe décisionnaire du dispositif en charge de la sélection des projets, est constitué d'un collège public et d'un collège privé. Il est demandé au conseil communautaire de désigner :

- 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège privé
- 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège public

Observation : M. CAUDAL (Maire de Préfailles) a été élu président du GAL.

Mme GLASS précise que l'enjeu du GAL est de finir la programmation. Peu de financements ont été attribués à ce jour sur le territoire. Une des difficultés réside dans le fait que les communes n'ont pas toujours les moyens en ingénierie pour établir les dossiers ; il ne faut pas hésiter à solliciter le chargé de mission du PETR qui est là pour accompagner les communes. Les dossiers éligibles sont liés à la mobilité, l'environnement....

Il faut également préparer le prochain programme et postuler pour être un territoire de fonds LEADER. Pour être bien noté, il faut que les enveloppes accordées soient consommées. L'Europe attribue des fonds à l'Etat, qui reverse aux régions pour les territoires LEADER

M. JACOT ajoute que c'est intéressant, mais un peu décevant parce que les fonds arrivent 2 ans après l'accord d'attribution; il faut anticiper le dépôt des dossiers.

Précision : Les réunions se tiennent au siège de la CCSRA environ 1 fois tous les 2 mois. Cela permet d'échanger, savoir ce qui se passe sur le territoire. Les membres du collège peuvent être le relais dans leurs conseils municipaux.

Décision : Il est décidé de surseoir à la désignation des membres du collège privé ; celle-ci pourra intervenir après avis du comité d'amorçage du conseil de développement qui proposera des membres pour siéger au sein du collège privé.

↳ **4 titulaires et 4 suppléants pour le collège public sont désignés :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Laura GLASS	Mme Laëtitia PELTIER
Mme Nathalie GUIHARD	M. Olivier MARTIN
M. Christian GAUTHIER	M. Daniel JACOT

DELIBERATION 20201021-136-5.3.6 PROGRAMME LEADER – DESIGNATION DE MEMBRES AU GROUPE D’ACTION LOCALE – COLLEGE PUBLI

- Association Habitat des Jeunes de GrandLieu – Machecoul - Logne

Lors de la réunion du 17 juillet 2020, 1 déléguée titulaire (Mme GLASS) et 1 déléguée suppléante (Mme DELAUAUD) ont été désignées. L’association indique qu’il convient de désigner un délégué titulaire supplémentaire.

Observation : M. NAUD précise qu’il est prévu dans les statuts qu’en sa qualité d’ancien Président de l’association il continue d’y siéger. Environ 90 jeunes sont accueillis en résidence, 25 chez l’habitant.

- ✎ **Décision : M. Claude NAUD est désigné 2ème délégué titulaire à 29 VOIX POUR**

DELIBERATION 20201021-137-5.3.6 DESIGNATION D’UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE A L’ASSOCIATION HABITAT DES JEUNES DE GRANDLIEU – MACHECOUL - LOGNE

- Conseil de Développement (CODEv)

Le conseil de développement s’appuie sur un Comité de pilotage qui prévoit l’organisation d’une journée citoyenne sur chacune des communes volontaires du territoire au mois de mai 2021. Une réunion de lancement s’est tenue le 14 octobre 2020.

Les communes ont été sollicitées pour désigner un référent.

Observations : Instance de démocratie participative, le Conseil de Développement doit être composé de 15 personnes. Mme GLASS rappelle que les communes doivent désigner des représentants afin que les conseils municipaux soient tenus au courant des travaux du CODEv. Signalant à ses collègues que toutes les communes n’ont pas désigné de représentant, des noms lui sont communiqués :

-M. Claude LE CALVEZ (Touvois), Mme Muriel HUSSON JOSSE (Paulx), M. Fabrice FIGUREAU (La Marne).

Afin de favoriser le développement des démarches participatives dans les communes, il est proposé d’organiser une **formation** spécifique à destination des élus (Animation de réunions participatives et collaboratives) dont le coût serait de 1 100 €.

Observation : Prévue pour 14 personnes, elle se déroulera dans les locaux de la CCSRA à Machecoul – Saint-Même le 19 décembre 2020. Si le nombre de personnes intéressées est supérieur, une deuxième session sera organisée. Le Programme de la formation sera transmis aux conseillers communautaires.

Le coût de la formation (1 100 € la journée, quel que soit le nombre de participants) sera pris en charge par la CCSRA, ainsi que les frais de repas.

- Atlantic’eau : Rapport annuel 2019

Observation : Arrivée de Mme Laëtitia PELTIER.

Le document intégral a été transmis aux membres du conseil communautaire. Des données sont extraites dudit rapport :

Atlantic'eau : Rapport annuel 2019

COMMUNES	ABONNES 2017	ABONNES 2018	ABONNES 2019
CORCOUE SUR LOGNE	1 162	1 174	1 211
LEGE	1 826	1 832	1 860
ST ETIENNE DE MER MORTE	660	661	672
TOUVOIS	668	676	671
LA MARNE	625	641	660
MACHECOUL – SAINT-MEME	3 298	3 302	3 355
PAULX	772	771	784
SAINT MARS DE COUTAIS	953	975	1 002

Observation : M. CHARRIER fait part de son étonnement quant aux chiffres 2019 pour la Commune de Saint Mars de Coutais, considérant le nombre de permis de construire délivrés.

ATLANTIC'EAU - LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Forages à Machecoul – Saint-Même : « dans le cadre de la remise en exploitation de la nappe du bassin tertiaire de Machecoul, 3 nouveaux puits ont été réalisés pour compléter les capacités productives du camp captant »

Origine de l'eau :

Nappes alluviales : 49 %

Autres nappes souterraines : 27 %

Eaux superficielles : 24 %

99,9 % de conformité microbiologique sur les eaux distribuées et traitées,

94,5 % de conformité physico-chimiques

Observations : M. ROBIN intervient pour préciser que la nappe de Machecoul est considérée comme une nappe stratégique. La qualité de l'eau n'est pas satisfaisante ; il faut la nettoyer pour la rendre potable. Pour cela il faut agir en amont. M. JACOT précise que Machecoul – Saint-Même était pourtant pilote en la matière depuis quelques années. M. ROBIN indique qu'il souhaite que la zone soit classée en Zone 1 ; Mme JOUBERT demande s'il y a un comité de pilotage qui publie régulièrement les résultats. M.

BATARD répond que tous les acteurs concernés sont sensibilisés et travaillent sur le sujet, ce que confirme M. JACOT, citant le Syndicat de la Baie de Bourgneuf

ATLANTIC'EAU - Réseau et ouvrages

Travaux entrepris en 2019 :

Rénovation des châteaux d'eau de la Tour à LEGE, de la Fiolière à CORCOUE-SUR-LOGNE

« certaines opérations, comme les extensions de réseaux et la création de zones d'activités, sont des travaux non programmables dont le financement est assuré pour tout ou partie par des tiers. Elles sont réalisées, soit directement sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité, soit, dans le cas de lotissements, sous maîtrise d'ouvrage privée. Ces réseaux sont ensuite intégrés au patrimoine d'Atlantic'eau. »

L'intégralité du document a été transmis aux élus communautaires et est consultable au siège de l'intercommunalité

➡ ***Décision : Le conseil communautaire prend acte de la présentation de ces informations***

DELIBERATION 20201021-138-8.8.1. RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

II – FINANCES / BUDGET / MUTUALISATION / RESSOURCES HUMAINES

FINANCES :

- **Sortie d'actif : cession d'un véhicule**

Un véhicule des services techniques (NISSAN Atléon 272 CCH 44) doit être remplacé (ne pouvant plus passer au contrôle technique). Ce dernier sera repris par le garagiste vendant le nouveau véhicule pour un prix de reprise fixé à 1 500 € TTC.

Observations : A la question de Mme JOUBERT qui demande s'il serait possible d'avoir l'état des finances de la collectivité, le Président répond qu'un « virtuose des finances publiques a été missionné. Il sera en mesure de communiquer des données précises permettant d'avoir un état général des finances de la collectivité afin d'aller vers quelque chose d'équitable (« aussi bien en matière de collecte des fonds que de répartition ») et une réponse sera apportée au retour du document ».

Mme PELLETIER-SORIN ajoute que l'année 2020 est doublement exceptionnelle : départ de Villeneuve en Retz et la COVID 19, citant l'exemple de l'Espace Aquatique l'Océane qui enregistre une baisse conséquente de la fréquentation. Elle ajoute qu'il y a déjà eu un travail des services pour faire des économies.

Mme CANTIN précise que tous les engagements seront saisis pour le 15 novembre de façon à sortir un pré-Compte Administratif afin d'avoir une première lecture de l'exercice.

Une présentation de l'ensemble de ces données sera faite au conseil communautaire de décembre.

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION 20201021-139-3.2.2 SORTIE D'ACTIF DU VEHICULE NISSAN IMMATRICULE 272 CCH 44

- Décision Modificative n°2 : budget principal

Il convient de régulariser la dotation aux amortissements et la répartition des travaux de voirie entre Investissement et Fonctionnement.

FONCTIONNEMENT				
N°Chapitre	n°Compte	Libellé	DEPENSES	RECETTES
011	615231	Entretien et réparations voiries - Transfert des crédits en investissement	- 70 000,00 €	
67	6743	Subventions de fonctionnement Fond de résilience	50 000,00 €	
042	6811	Dotations aux amort. - suite aux travaux d'actif	137 000,00 €	
022	022	Dépenses imprévues	- 117 000,00 €	
45	458	Perception et reversement des subventions dans le cadre du projet culturel de territoire	24 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL			24 000,00 €	24 000,00 €

		INVESTISSEMENT				
		N°Chapitre	n°Compte	Libellé	DEPENSES	RECETTES
opérations patrimoniales TRAVAUX INTEGRATION ETAT D'ACTIF	041	2033	Frais d'insertion			120,00 €
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles			0,02 €
		2132	Immeubles de rapport		0,02 €	
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		120,00 €	
TRAVAUX EN COURS TRANSFERES EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	2138	Autres constructions - APPENTIT RECYCLERIE		20 000,00 €	
		2138	Autres constructions - STATION DE LAVAGE		45 000,00 €	
		2138	Autres constructions - TRAVAUX PMI		80 000,00 €	
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques- INSTALLATIONS DECHETTERIE MACHECOUL		10 000,00 €	
	23	2313	Constructions - TRAVAUX PMI		- 80 000,00 €	
		2313	Constructions -STATION DE LAVAGE		- 45 000,00 €	
		2313	Constructions - APPENTI RECYCLERIE		- 20 000,00 €	
		2313	Constructions - INSTALLATION BAVETTE DECHETTERIE MACHECOUL ET GARDE CORPS		- 10 000,00 €	
	21	2151	Réseaux de voirie - Transfert des crédits de fonctionnement en investissement		60 000,00 €	
	27	274	Prêts - Fond de résilience changement d'imputation comptable		- 50 190,00 €	
	040	28132	Dotations aux amort. - suite aux travaux d'actif		- €	137 000,00 €
	2138	2138	Autres constructions		11 190,00 €	
020	020	Dépenses imprévues (investissement)		116 000,00 €		
TOTAL					137 120,02 €	137 120,02 €

Observation : Mme CANTIN explique que les écritures sont essentiellement liées aux modifications demandées par les services de la Trésorerie au sujet du Fonds de Résilience (cf conseil communautaire du 17.07.2020 : la somme de 50 000 € précédemment inscrite en section d'investissement doit désormais l'être en fonctionnement, la somme de 137 000 € correspondant aux travaux d'actualisation de l'actif communautaire.

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION 20201021-140-7.1.3 DECISION MODIFICATIF N°2 BUDGET PRINCIPAL

- Décision Modificative n°1 : budget SPANC

Il convient de régulariser la dotation aux amortissements :

Investissement				
N°Chapitre	n°Compte	Libellé	DEPENSES	RECETTES
020	020	Dépenses imprévues (investissement)	1 700,00 €	- €
040	28182	Amortissement Matériel de transport	- €	1 700,00 €
TOTAL			1 700,00 €	1 700,00 €
Fonctionnement				
N°Chapitre	n°Compte	Libellé	DEPENSES	RECETTES
011	611	Sous-traitance générale	- 1 700,00 €	- €
042	6811	Dotations aux amortissement	1 700,00 €	- €
TOTAL			- €	- €

✎ **Décision : Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION 20201021-141-7.1.3 DECISION MODIFICATIVE N°1 SPANC

- **Régie - aire d'accueil des gens du voyage : demande de décharge**

Le régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage a subi le vol de sa régie ainsi que de ses effets personnels à la Baule-Escoublac le 12 décembre 2019. Une vérification des recettes a été établie à suivre par M. Lafargue – comptable public.

Le vol a été déclaré au commissariat de police de la Baule. Le régisseur possède une assurance dans le cadre de ses fonctions. Le montant du vol s'élève à 496 €. Un ordre de reversement a été établi par SRA à l'encontre du régisseur du montant de la régie.

Le régisseur a fait une demande de décharge de responsabilité et une remise gracieuse.

La Commission finances du 14 octobre 2020 a donné un avis favorable sur la remise gracieuse.

Observation : Le régisseur assure sa mission depuis plusieurs années sur l'aire d'accueil de Machecoul – Saint-Même. Le vol s'est produit lors d'une intervention en urgence sur un autre site.

✎ **Décision : Remise gracieuse adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION 20201021-142-7.10.3 REGIE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

- **Espace aquatique l'Océane : remboursement d'activités**

Certains usagers demandent le remboursement d'une partie de leur abonnement activités natation (1 trimestre non pris): 64 demandes enregistrées au 01/10/2020. Le coût pour la collectivité (prise en charge en équivalence d'un trimestre) s'élève à 3 005,84 €.

La Commission finances du 14 octobre a rendu un avis favorable sur le remboursement d'un trimestre de 2020.

Observations : M. GRASSINEAU précise que la demande présentée ce jour concerne la saison 2019/2020. Certaines familles ont accepté de reporter les activités, d'autres demandent le remboursement. Il se peut donc que d'autres demandes soient formulées sur la nouvelle saison.

Mme CANTIN précise que les usagers se sont inscrits début septembre pour la saison 2020/2021. La capacité d'accueil a été reconsidérée. Les groupes sont moins importants ; les usagers s'inscrivent en fonction des contraintes et des capacités d'accueil.

M. GRASSINEAU indique que les gens attendent des réponses quant à leurs demandes de remboursements, les agents sont régulièrement interrogés.

Mme TRICHET-MIGNE pense que cela va rassurer et encourager à prendre le risque de s'inscrire pour cette nouvelle saison si les usagers voient que la collectivité est capable de rembourser.

M. MICHAUD fait part de son étonnement que ce soit la commission « finances » qui ait examiné cette demande, M. GRASSINEAU répond que le sujet a au préalable été évoqué en commission « sports »

Mme PELLETIER-SORIN informe ses collègues qu'il a été prononcé une suspension administrative de 2 agents pour une durée de 4 mois. A la question de Mme JOUBERT, il est précisé que dans ce cadre, chaque agent perçoit son salaire de base mais perd son Régime Indemnitaire et sa Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) le cas échéant.

✎ **Décision : Remboursement d'un trimestre adopté à l'unanimité**

DELIBERATION 20201021-143-7.10.3 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES USAGERS DE L'ESPACE AQUATIQUE

• **Contrat Territorial Régional : redéploiement des crédits**

Le Contrat de Territoire Régional (CTR) est un contrat qui a été signé le 25 mai 2018 entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique dans le but de subventionner les projets communaux et intercommunaux. La dotation totale affectée au territoire Sud Retz Atlantique est de 1 013 000 € pour la période 2017 – Juin 2021 (le contrat a été prolongé de 6 mois du fait de la crise du Covid 19).

Les 2 dossiers inscrits non déposés sont :

- Aménagement d'un pôle commercial à Paulx
- Création d'une école de musique à Machecoul-Saint-Même

Les crédits correspondants sont susceptibles d'être perdus si les dossiers ne sont pas déposés avant le 1er juin 2021. Les crédits représentent 340 000 € soit 1/3 du contrat.

Les crédits peuvent, par ailleurs, être réaffectés sur d'autres projets en cohérence avec les priorités du contrat. La proposition de réaffectation est la suivante :

PROPOSITIONS DE PROJETS A SOUMETTRE AVANT LE 1er JUIN 2021

PORTEUR PROJET	PROJETS	DEPENSES PREVISIONNELLES HT	DATE TRAVAUX	REDEPLOIEMENT CTR (BUREAU 7/10/2020)	PLAN DE RELANCE INTERCOMMUNAL (BUREAU 7/10/2020)
PAULX	AMENAGEMENT DE LA RUE DU MARCHE NEUF	207 000 €	1 octobre 2021	42 500 €	0 €
CORCOUE SUR LOGNE	AGRANDISSEMENT MAIRIE	1 100 000 €	1 avril 2021	42 500 €	0 €
SAINT MARS DE COUTAIS	AMENAGEMENT RUE DE LA COLOMBE	680 000 €	1 mars 2021	42 500 €	0 €
LA MARNE	AGRANDISSEMENT MAIRIE	390 000 €	1 juin 2021	42 500 €	0 €
SAINT ETIENNE DE MER MORTE	REALISATION D'UN CITY PARK	180 000 €	A compléter	42 500 €	0 €
MACHECOUL-SAINT-MEME	BOULODROME	372 964 €	10 juillet 2021	42 500 €	0 €
TOUVOIS	REALISATION CITY PARK	90 000 €	1 juin 2021	42 500 €	0 €
LEGE	RENOVATION CENTRE CULTUREL	311 000 €	15 janvier 2021	42 500 €	0 €
CCSRA	AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES LA MARNE	800 000 €	1 juin 2021	0 €	312 000 €
		4 130 964 €		340 000 €	312 000 €

Le Conseil communautaire doit valider les propositions du bureau et autoriser le Président à signer l'avenant correspondant :

Observations : Mme PELLETIER-SORIN précise qu'il s'agit d'une redistribution de crédits. Le bureau a proposé de soumettre les autres projets figurant au tableau ci-dessus. En ce qui concerne la somme de 312 000 € inscrite pour l'aménagement de la Z.A de La Marne, elle rappelle que le bureau s'était prononcé pour les travaux de la 2x2 voies, afin de montrer au Conseil Départemental la volonté des élus que ce projet avance. (Pour mémoire, 1 Million d'Euros ont déjà été réservés pour ce dossier par la CCSRA)

M. LE YONDRE propose que l'aménagement de la ZAC soit maintenu en option au cas où le dossier des travaux de la voie ne serait pas éligible au vu des critères retenus par les services de la Région des Pays de la Loire.

En ce qui concerne la proposition de répartition de la somme de 340 000 €, un débat s'engage. M. ROBIN indique que la répartition ainsi opérée en divisant par 8 n'est pas satisfaisante, mais c'est le moyen le plus simple de tourner la page. « Un projet important doit être priorisé, surtout s'il est bien avancé ».

Invité à prendre la parole, M. BRUNETEAU fait part de son mécontentement. Il juge inadmissible le mode de répartition proposé : « on ne se base sur rien, sans tenir compte des investissements, sans tenir compte des communes. Les petites communes seront les victimes. On votera contre. Il est inadmissible de faire des distributions aléatoires. Certains projets proposés sont commencés, c'est au détriment des petites communes »

A la question de Mme JOUBERT qui demande comment a été définie cette répartition, qui a pris cette décision, le Président répond qu'il s'agit d'une décision du bureau communautaire prise à la majorité. Il ajoute que, comprenant le mécontentement de M. BRUNETEAU, il s'engage à ce que les élus travaillent plus collectivement à l'avenir.

M. NAUD rappelle qu'il s'agit de crédits non dépensés et non de crédits nouveaux. Il estime qu'il n'y a pas à mettre en cause ceux qui viennent élargir, il ne faut pas mettre en difficulté ceux qui ne vont pas aboutir sur leurs projets. Il faut distribuer le reste de crédits.

M. GRASSINEAU ajoute : « Si on ne fait rien, on s'assoit sur 340 000 €. Cette distribution va nous permettre de ne pas les perdre. », M. BRUNETEAU rappelant que c'est bien le mode de distribution qu'il met en cause.

Pour M. PINABEL, « cela va permettre à d'autres projets de sortir plus vite »

Mme JOUBERT demande « comment on fait pour la suite ? Est-ce que l'on met en place des critères pour l'élection de projets plus aboutis ? Est-ce qu'il y a un projet en cours sur cette question ? »

M. BRUNETEAU estimant que les crédits n'ont pas été attribués de manière égalitaire et en fonction de critères imprécis en 2018, M. NAUD précise qu'il s'agit de crédits qui viennent de la Région des Pays de la Loire distribués en fonction de critères fixés par elle. Le contrat ainsi établi avait été approuvé par les élus en présence de M. PERRION, Vice-Président de la Région.

Mme PELLETIER-SORIN ajoute que « c'est un contrat avec des projets vérifiés par la Région. Il faut être éligible ».

M. BATARD souligne que « c'est un peu compliqué à entendre ... cela demande des clarifications ».

Mme JOUBERT demandant s'il y a eu d'autres propositions de répartition, il lui est répondu qu'il s'agit là du résultat des discussions, sans qu'il y ait eu une autre proposition.

A la fin de la discussion, M. CHARRIER précise que les crédits inscrits (312 000 €) le sont bien pour la bretelle d'accès (nouvelle voie de desserte) et non pour les travaux de la déviation.

✎ **Décision : Adoption de l'avenant n°14 à 2 VOIX CONTRE, 2 ABSTENTIONS ET 26 VOIX POUR**

DELIBERATION 20201021-144-8.4.4 CONTRAT TERRITORIAL REGIONAL 20172021 AVENANT

RESSOURCES HUMAINES :

- Création de postes temporaires : espaces verts, PCAET (Charte forestière) et déchetterie

Espaces verts : deux adjoints techniques contractuels à temps complet (35 heures/semaine) pour 2 mois (de novembre à décembre 2020) pour renforcer le service jusqu'à la fin de l'année.

PCAET : suite à l'accord de prise en charge d'un poste chargé de mission Charte Forestière de Territoire pour une année, il est proposé de créer un poste de contractuel de catégorie A (contrat de projet).

Pour rappel, le projet de création d'une Charte Forestière de Territoire est soutenu à 80% par le FEADER et 20% par la Région avec un reste à charge pour la collectivité de 0,03 €. Il comprend le financement intégral du poste de chargé de mission de Charte Forestière et une partie de la rémunération du Responsable du Pôle.

Déchetterie : Suite au décès d'un agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique (Catégorie C) contractuel à temps complet pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} novembre.

Le conseil communautaire doit autoriser la création des postes comme ci-dessus présentés.

Observations : M. NAUD précise que la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique peut recourir à un agent recruté pour un « contrat de projet » d'une durée d'un An qui aura pour mission d'établir la charte forestière du territoire. (Poursuite du travail engagé par une stagiaire qui a permis d'obtenir des crédits européens). Il s'agit d'inviter les plus petits propriétaires à mettre en place une gestion forestière, de façon de retrouver une véritable capacité à produire du bois.

La proposition de recourir à des contrats de 2 mois au service espaces verts est justifiée par le travail actuellement en cours au sein de la commission espaces verts et avec le responsable du service pour revoir les interventions dans chaque commune. Cette étude devrait être bien avancée en décembre.

De même, le recrutement à la déchetterie est proposé pour 3 mois, l'étude d'optimisation de fonctionnement du service environnement étant en cours.

En réponse à Mme JOUBERT, Mme PELLETIER-SORIN précise que l'étude relative aux espaces verts est menée en interne. En ce qui concerne l'environnement, il s'agit d'un gros dossier, la mission d'étude d'optimisation du service est confiée à un cabinet extérieur.

✍ **Décision : Adopté à l'unanimité de la création des postes proposés**

DELIBERATION -145-4.2.1 CREATION EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

DELIBERATION -146- 4.2.1 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGE DE MISSION CHARTE FORESTIERE CONTRAT DE PROJET POUR UNE ANNEE DU 1^{ER} DECEMBRE 2020 AU 30 NOVEMBRE 2021 INCLUS

III – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/TOURISME

- Installation d'une Ombrière au siège de SRA

Un projet d'ombrière sur le parking de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique a été identifié par le SYDELA ENERGIE 44 et présenté aux membres du bureau. Le document annexé à la note explicative détaille les conditions de réalisation du projet.

Il est proposé au Conseil communautaire

- ✧ d'autoriser Monsieur le Président à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'une ombrière solaire sur le parking du siège
- ✧ d'autoriser Monsieur le Président à signer, à l'issue de la procédure de sélection, une convention d'occupation temporaire pour le parking susvisé, ne pouvant excéder 30 ans, avec le candidat présentant le projet le plus adapté aux besoins de la CC SRA.



Observation : M. NAUD précise que la SEM du SYDELA prend en charge la construction d'un bâtiment sur le parking du siège de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique, offrant un ombrage gratuit pour les véhicules y stationnant.

Il peut y avoir des opportunités dans les communes du territoire de Sud Retz Atlantique, c'est notamment le cas pour Corcoué Sur Logne et Machecoul – Saint-Même où différents sites ont été identifiés du fait de leur proximité d'un transformateur. (espaces types parkings enrobés)

L'opération rapporte une petite soule à la signature, à l'échéance la Collectivité aura le choix de récupérer l'équipement et la ressource. M. JACOT ajoute qu'actuellement, les cellules sont opérationnelles 50 ans environ. Des élus font part de leur souhait que les panneaux soient de fabrication française. La filière de recyclage des panneaux photovoltaïques existe.

Mme PELTIER souhaite que la quantité de KW fournie par l'ombrière soit communiquée, ce qui permettrait de mieux comprendre et vérifier la redistribution.

M. Laurent ROBIN ajoute que l'alinéa 9 du contrat, signalé comme sensible par une autre collectivité, fera l'objet d'une analyse avant signature.

✎ **Décision : Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION 20201021-147-3.5.11 PROJET IMPLANTATION D'UNE OMBRIERE SOLAIRE SUR LE PARKING

- Projet d'achat de terrain : Zone Intercommunale d'Activités à La Marne

La Communauté de communes a été informée d'une cession de la parcelle ZC n°18 située à La Marne appartenant aux Consorts Marion. La parcelle ZC n°18 est située à proximité de la zone d'activités du Grand Moulin et celle envisagée au Nord du Grand Moulin. (Les Ouchettes). Le prix proposé est de 900 € pour 5 000 m² soit **0.18 € le m²**.

Il est proposé l'achat de ce terrain dans le cadre de l'aménagement futur de zones d'activités (constitution de réserve foncière sur le secteur de la zone d'activités à La Marne et dans la perspective d'échanges fonciers potentiels).

Observation : le terrain est hors zone mais pourrait faire l'objet d'échange à l'avenir.

✎ **Décision : Adopté à l'unanimité**

DELIBERATION 20201021-148-3.1.1- ZONE DU GRAND MOULIN – LA MARNE ACQUISITION TERRAINS MR MARION ET CONSORTS

IV – MOBILITES

- Mise en place d'astreintes

Une alerte va être mise en place afin d'avertir les familles en cas de problèmes sur les dessertes de transports scolaires le matin et le soir (avant 8 H 30 et après 17 H 30). L'agent du service pourra bénéficier dans ce cadre d'une astreinte à verser pour la période : du lundi matin au vendredi soir.

Pour ce faire, le conseil doit autoriser le versement d'une astreinte aux agents du service transports concernés.

Observation : Ce système n'existe pas actuellement, contrairement à d'autres collectivités. En cas de problème, à ce jour, c'est le transporteur ou la région qui essaient de prévenir les familles. Un message groupé transmis aux familles leur permettra alors de s'organiser. Le montant de l'astreinte s'élève à 45 € par semaine.

✎ **Décision : mise en place de l'astreinte adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION 20201021-149-4.1.8 MISE EN PLACE D'ASTREINTES POUR LES AGENTS DU SERVICE TRANSPORTS

V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Invité à prendre la parole par M. ROBIN au sujet du projet de méthanisation sur la Commune de Corcoué sur Logne, M. NAUD précise qu'il a eu l'occasion de recevoir une délégation de manifestants opposés au projet le 19 octobre dernier. Le Conseil Municipal n'a pas obtenu de réunion publique d'information par le porteur du projet. Il a voté, à l'unanimité, le principe de saisir la Commission Nationale de Débat Public pour les projets d'intérêt national. Le Président du Département le fait également de son côté.

Il indique avoir reçu un appel téléphonique ce jour la directrice du cabinet de la Ministre de la Transition écologique (Mme POMPILI) indiquant que, si elle avait précisé être favorable à la méthanisation, en aucun cas elle ne s'était exprimée sur le projet de Corcoué sur Logne, n'en connaissant pas la teneur. Le dossier connaîtra le même traitement que tous les projets soumis à l'administration dans le cadre des installations classées pour l'environnement.

La visite du territoire prévue le 23 ou le 30 Octobre 2020 est annulée

Prochaines réunions de Conseil Communautaire :

- 25 novembre 2020
- 16 décembre 2020

Calendrier 2021 à définir

Séance Levée à 21 h

Le Président
Laurent ROBIN

La Secrétaire
Sandrine JOUBERT